

SEANCE DU 15 AVRIL 2005

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2005

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2005 est adopté à l'unanimité.

III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

DOMAINE

1 - Echange sans soulte de terrain rue Rouget de l'Isle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte permettant l'échange sans soulte entre les époux Taleb et la Ville de Houilles pour une partie du chemin donnant accès au parc Victorien Chausse, soit 116 m² et la parcelle AC 637 de 113 m². Les époux Taleb ont déjà payé les frais de géomètre soit 2 392 € et se sont engagés à régler totalement les frais de notaire.

2 - Acquisition d'une propriété au 5 rue Séverine à M. et Mme Pezzini au prix de 350 000 €

A la demande de Monsieur et Madame Pezzini, 5 rue Séverine, la Commune envisage la possibilité d'acquérir leur pavillon qui jouxte la propriété de la Ville occupée il y a quelques années par les Syndicats. Cette acquisition permettrait de réaliser l'alignement de la rue Séverine conformément au P.O.S. et de disposer d'une surface hors œuvre nette de 414 m² après démolition des deux pavillons. Après interventions de M. Boivin et de Mme Sellin-Catta, le Conseil Municipal, par 27 voix pour (25 ID Commune et 2 En Avant Pour Houilles) et 6 contre (5 Agir Pour Houilles et 1 Mme Sellin-Catta), décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'acte d'acquisition au prix de 350.000 € proposé par les époux Pezzini, les Domaines ne faisant pas d'objection sur cette transaction,
- désigner l'Etude Praquin de Sartrouville pour la rédaction de l'acte afin de faciliter les démarches, Maître PRAQUIN étant déjà le notaire des époux Pezzini.

3 - Acquisition d'une propriété comprenant un commerce de mercerie au 21 rue Gabriel Péri à Mesdames Christiane et Colette Desgardin, au prix de 165 000 €

A la demande des co-héritiers de la mercerie Desgardin, au 21 rue Gabriel Péri, la Ville envisage d'acquérir leur bien au vu des arguments suivants :

- la parcelle totalise 335 m² et jouxte immédiatement le 23 rue Gabriel Péri propriété de la Ville,
- le fonds de parcelle donne directement sur l'arrière de la salle Cassin,
- le fonds de commerce de la mercerie fait l'objet d'un bail et sera repris par la Ville, ce qui permettra d'encaisser un loyer annuel d'environ 5.200 €,
- le prix négocié est de 165.000 €.

Après interventions de M. Boivin et de Mme Sellin-Catta, le Conseil Municipal décide, par 27 voix pour (25 ID Commune et 2 En Avant Pour Houilles), 5 contre (Agir Pour Houilles) et 1 abstention (Mme Sellin-Catta), d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'acte d'acquisition selon les conditions sus-énoncées,
- désigner l'Etude Simon & Da Costa de Houilles afin de rédiger l'acte de vente.

ADMINISTRATION GENERALE

4 - Participation de la commune de Houilles aux dépenses du syndicat intercommunal à vocation unique pour la construction et la gestion de la patinoire par voie de contribution dans le budget communal

La Ville de Houilles fait partie du syndicat intercommunal à vocation unique pour la construction et la gestion de la patinoire du Vésinet. Après intervention de M. Boivin, le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (26 ID Commune, 2 En Avant Pour Houilles), 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'autoriser Monsieur le Maire à participer aux dépenses du SIVU par contribution dans le budget communal à hauteur de 0,20 € pour l'investissement et 0,01 € pour le fonctionnement par habitant et par an.

RESSOURCES HUMAINES

5 - Convention de mise à disposition de la Ville d'un fonctionnaire salarié de France Télécom

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre France Télécom et la Ville de Houilles de mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire de France Télécom pour effectuer un stage probatoire de quatre mois sur un poste de technicien territorial chef, responsable du pôle maintenance des bâtiments à la Direction des Services Techniques (DIST).

6 - Révision du tableau des effectifs – Suppression de postes

Après intervention de M. Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet en supprimant, à compter du 1^{er} mai 2005, les postes devenus inutiles suite à l'avancement de grade ou à un remplacement sur un grade différent d'agents partis :

Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- chargé de communication contractuel	1	0	01/05/2005
- ingénieur principal	2	1	
- agent technique qualifié	10	9	
- rédacteur	14	13	
- agent de maîtrise	12	11	
- chef de garage	3	2	
- agent technique qualifié	9	8	
- agent d'entretien	72	70	
- agent de salubrité qualifié	2	1	
- auxiliaire de puériculture	19	18	
- assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^e classe	5	4	
- agent qualifié du patrimoine de 2 ^e classe	2	0	
- responsable contractuel du service jeunesse	1	0	
- agent administratif qualifié	11	10	
- coordinateur contractuel en charge des affaires sociales, du secteur personnes âgées et du contrat local de sécurité	1	0	

7 - Révision du tableau des effectifs – Création de postes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet en créant, à compter du 1^{er} mai 2005, un poste supplémentaire d'adjoint administratif afin de pourvoir au remplacement d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- adjoint administratif	19	20	1/05/2005

8 - Engagement d'un formateur psychologue vacataire spécialisé en gérontologie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un formateur vacataire, nommé par arrêté du Maire, pour organiser des formations adaptées aux missions des agents chargés des personnes âgées (aides ménagères, SIAD et RPA), pour un coût total de 992 € bruts environ.

9 - Modification de la délibération du 2 juillet 2004 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

La Préfecture des Yvelines contestant la délibération du 2 juillet 2004 qui attribue des logements de fonction par nécessité absolue de service aux deux directrices des crèches Charles de Gaulle et des Bruyères, au motif que ces dernières ne remplissent pas une mission de gardiennage justifiant la notion de nécessité absolue de service, le Conseil Municipal, après interventions de M. Boivin et de Mme Sellin-Catta, décide, par 32 voix pour (25 ID Commune, 2 En Avant Pour Houilles et 5 Agir Pour Houilles) et 1 abstention (Mme Sellin-Catta), d'autoriser Monsieur le Maire à retirer de cette délibération les paragraphes relatifs aux deux emplois concernés.

10 - Régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale. Cadres d'emplois des puéricultrices territoriales et des puéricultrices cadres territoriaux de santé – Modificatif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à compléter, à compter du 1^{er} mai 2005, le régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale en instituant en faveur des agents titulaires, stagiaires et non titulaires des cadres d'emplois des puéricultrices territoriales et des puéricultrices cadres territoriaux de santé, la prime spécifique prévue par l'arrêté ministériel du 25 septembre 1992, dont le montant brut mensuel actuel est de 76,22 €. Cette prime sera attribuée par arrêté individuel selon les particularités des fonctions confiées aux agents des cadres d'emplois précités, notamment en termes d'astreintes et de contraintes liées à la direction des crèches qui leur sont confiées.

FINANCES

11 - Demande de subvention pour gros travaux dans les écoles (Toussaint/ Guesde)

Après intervention de M. Jean Goze, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

adopter le dossier de demande de subvention établi pour les travaux de réaménagement et d'extension des écoles Toussaint/Guesde,
solliciter une subvention du département au titre du programme de construction et de réparations dans les établissements scolaires du premier degré pour les travaux précités pour un montant susceptible d'atteindre la somme de 82 500 €.

12 - Compte de Gestion 2004 – Ville et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion Ville et Assainissement, exercice 2003, dressé par le receveur.

13 - Comptes Administratifs 2004 – Ville et Assainissement

Sous la présidence de Madame Françoise TENEAU (Monsieur le Maire ayant quitté la séance au moment du vote) et après interventions de Madame Trézières, Messieurs Mossant, Duclos et de Madame Teneau, le Conseil Municipal

1. pour le compte administratif Ville, par 24 voix pour (ID Commune) et 8 abstentions (5 Agir Pour Houilles, 2 En Avant Pour Houilles et 1 Mme Sellin-Catta)
2. pour le compte administratif Assainissement, par 32 voix pour (25 ID Commune, 5 Agir Pour Houilles et 2 En Avant Pour Houilles)

arrête les résultats définitifs selon tableau en annexe 1.

14 - Ville - Affectation du résultat du Compte Administratif 2004

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Après intervention de M. Boivin et de M. le Maire, le Conseil Municipal affecte, par 28 voix pour (26 ID Commune et 2 En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), les résultats du Compte Administratif 2004 comme suit :

Excédent de la section de Fonctionnement à affecter au financement de la section d'Investissement	3.330.452,68 €
Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement.....	2.533.056,29 €

15 - Assainissement - Affectation du résultat du Compte Administratif 2004

Par 28 voix pour (26 ID Commune et 2 En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), le Compte Administratif 2004 de l'annexe Assainissement a été sanctionné par les résultats suivants :

Excédent de la section d'Investissement à affecter au financement de la section d'Investissement.....	797.742,01 €
Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement.....	23.098,39 €

16 - Exercice 2005 – Ville et Assainissement - Décision Modificative n° 1

Après interventions de M. Duclos, le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour (ID Commune) et 7 abstentions (5 Agir Pour Houilles et 2 En Avant Pour Houilles),

- d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 1 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	12 336 812,68 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	2 775 959,29 €
TOTAL SECTION	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

- d'ouvrir pour l'Assainissement par Décision Modificative n° 1 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	306 000,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	23 098,39 €
TOTAL SECTION	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

17 - Modalité de versement de la contribution de Houilles au fonctionnement du SITRU : règlement par douzièmes

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme le versement au SITRU d'une contribution d'un montant de 1 154 355,05 € pour le financement du traitement des déchets payé directement par le SITRU en 2004. Le versement s'effectuera par mensualités égales au 12^{ème} de la contribution traitement du mois de janvier au mois de décembre 2005.

18 - Actions du Projet de Pôle d'échange Houilles-Carières – Demande de subvention (STIF) - Financements PDU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention du Syndicat des Transport d'Ile de France une aide d'un montant de 82.250 € pour ces travaux, évalués à 429.000 € HT,
- utiliser cette subvention pour réaliser les travaux figurant dans le dossier du Contrat de Pôle,
- s'engager à financer la part des travaux restant à la charge de la commune et à inscrire les sommes correspondantes en section d'investissement du budget communal.

19 - Actions du Projet de Pôle d'échange Houilles-Carières – Demande de subvention (Région) - Financements

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention de la Région Ile de France une aide d'un montant de 157.250 € pour ces travaux, évalués à 429.000 € HT,
- utiliser cette subvention pour réaliser les travaux figurant dans le dossier du Contrat de Pôle,
- s'engager à financer la part des travaux restant à la charge de la commune et à inscrire les sommes correspondantes en section d'investissement du budget communal.

20 - Actions du Projet de Pôle d'échange Houilles-Carières – Demande de subvention (Etat) - Financements PDU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention de l'Etat une aide d'un montant de 82.250 € pour ces travaux, évalués à 429.000 € HT,
- utiliser cette subvention pour réaliser les travaux figurant dans le dossier du Contrat de Pôle,
- s'engager à financer la part des travaux restant à la charge de la commune et à inscrire les sommes correspondantes en section d'investissement du budget communal.

URBANISME

21 - Demande de subvention pour la numérisation du cadastre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention pour un projet de constitution d'une base de données cartographiques et de numérisation du plan cadastral de Houilles.

TRAVAUX

22 - Construction d'un restaurant scolaire pour les écoles Buisson-Bréjeat-Kergomard Signature des marchés négociés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant la construction d'un restaurant scolaire pour les écoles Buisson-Bréjeat-Kergomard avec :

- Lot n°1 –Terrassements VRD- Entreprise FRANCOIS et Fils, rue de la Croix Blanche 78530 Les Loges en Josas, pour un montant de 25 000,00 € HT soit 29 900,00 € TTC
- Lot n° 13 – Plomberie-Sanitaire : Entreprise PINCHAUX , 65 bis rue de l'Egalité 78800 Houilles, pour un montant de 34 250,00€ HT soit 40 963 ,00 € TTC.
- Lot n° 14 – Chauffage gaz-ventilation : Entreprise PINCHAUX, 65 bis rue de l'Egalité 78800 Houilles, pour un montant de 61 000,00 € H.T. soit 72 956,00 € T.T.C.

23 - Réfection des peintures intérieures programme 2004 – Avenant n° 1 au marché passé avec la société JARDIN (lot n° 2)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la société JARDIN (lot n° 2), selon délibération du 2 juillet 2004., pour fixer les dates d'exécution des travaux de peintures intérieures (2^{ème} tranches) de la crèche Charles de Gaulle, soit du 1^{er} août 2005 au 17 août 2005.

24 - Réfection des peintures intérieures programme 2004 – Avenant n° 1 au marché passé avec la société JARDIN (lot n° 4)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la société JARDIN (lot n° 4), selon délibération du 2 juillet 2004., pour fixer les dates d'exécution des travaux de peintures intérieures (2^{ème} tranches) des écoles Buisson-Bréjeat, soit du 11 juillet 2005 au 26 août 2005.

25 - Extension et réaménagement des écoles F. Toussaint – J. Guesde – Signature des marchés sur appel d'offres

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les travaux d'extension et de réaménagement des écoles F. Toussaint et J. Guesde dont :

Lot n° 1 – Démolitions – terrassement à l'entreprise DOMATECH 52-54 avenue du 8 mai 1945 –95205 Sarcelles pour un montant de 158 558,83 € HT

Lot n° 4 – Menuiseries extérieures à l'entreprise SEMAP Fumeçon 27930 Evreux pour un montant de 132 555,00€ HT

Lot n° 5 – Menuiseries intérieures à l'entreprise SEGECOB 15 rue rino bella de la negra 95100 Argenteuil pour un montant de 27 215,00 € HT

Lot n° 6 – Electricité à l'entreprise GANDIOL 20 avenue Condorcet 92700 Colombes pour un montant de 27 385,77 € HT

Lot n° 8 – Revêtements sols –scellés / collés à l'entreprise SEGECOB 15 rue rino bella de la negra 95100 Argenteuil pour un montant de 33 082,00 € HT

Lot n° 9 – Peinture – Ravalement à l'entreprise JARDIN 6 rue Chabannais 75002 Paris pour un montant de 21 815,75 € HT

AFFAIRES CULTURELLES

26 - Convention entre le RIF (Réseaux en Ile de France) et la Ville de Houilles relatif au dispositif d'aide à la programmation pour les lieux en réseau favorisant la diffusion des musiques actuelles en Ile de France lors de la saison 2004/2005

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le versement d'une bourse de 280 € attribuée par le RIF (Réseaux en Ile de France), domicilié à l'espace Michel Berger 2 rue Georges Pompidou à 95110 Sannois, à la Ville de Houilles pour sa participation à une opération d'aide à la circulation des groupes départementaux en engageant les 4 musiciens habitant la région Ile de France du groupe "Arcane sans nom" en première partie du concert Paris Combo le vendredi 18 mars 2005.

IV- QUESTION ORALE DU GROUPE "AGIR POUR HOUILLES"

Monsieur le Maire,

Vous soumettez au Conseil Municipal du 15 avril l'acquisition PEZZINI, 5 rue Séverine, dans le périmètre de la ZAC, pour un montant de 350 000 €. Soit approximativement 1 600 € le m². Cette acquisition –dont nous ne méconnaissons pas l'intérêt- ne fait que rendre plus aiguës nos interrogations sur le patrimoine dont la ville est propriétaire dans cette ZAC et qui sera vendu à l'aménageur. Nous vous rappelons donc notre courrier du 17 septembre 2004 où nous vous demandions déjà :

- La liste des terrains déjà acquis par la Ville et vendus à l'aménageur, leur contenance, le prix auquel ils ont été vendus et à quelle date,*
- La liste des terrains compris dans cette ZAC acquis par la Ville et encore en sa possession,*
- La liste des relogements qui ont été effectués par l'aménageur à ses frais et leur coût.*

Alors que vous avez désigné Maître TIRARD Pour rédiger le cinquième avenant à la convention de ZAC passée avec la SAMCEH, nous réitérons instamment ces questions restées à ce jour sans réponse. Elles sont pourtant capitales pour que nous puissions apprécier les clauses de ce 5^{ème} avenant sur lesquelles le Conseil Municipal devra se prononcer.

Réponse :

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Agir Pour Houilles,

Comme suite à votre question relative aux conditions d'acquisition de la propriété PEZZINI, 5 rue Séverine, je vous apporte les éléments de réponse suivants :

Le montant de cette acquisition est, comme vous le savez, déterminé par l'avis des domaines, lequel constitue la seule référence en la matière. La collectivité ayant la possibilité de fixer son prix sur une fourchette de plus ou moins 10 % par rapport à l'avis des services fiscaux. En ce qui concerne cette acquisition, nous nous situons sur une fourchette basse.

Vous souhaitez connaître la liste des terrains déjà acquis par la Ville dans le cadre de la ZAC de l'Eglise, et ceux vendus à l'aménageur.

J'ai le plaisir de vous confirmer que cette liste est d'ores et déjà disponible au service du Secrétariat Général. Concernant les questions relatives à la convention de ZAC et à son avenant n° 5, je me permets de vous préciser que ce point est en cours de négociation avec l'aménageur, et pour ces raisons, je ne souhaite pas en faire état publiquement ici.

Par contre, comme je vous l'ai maintes fois proposé, je suis à votre disposition pour vous rencontrer dans mon bureau à ce sujet.

Souhaitant avoir répondu à vos attentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h40.

Prochain conseil municipal le vendredi 3 juin à 20h30.

ANNEXE 1

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Conformément à la réglementation, l'Assemblée délibérante doit voter le présent compte administratif :

- au niveau CHAPITRE et au niveau OPERATION pour la section d' Investissement,
- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement (à l' exception des crédits de subvention article 6574)

I/ BUDGET VILLE

a) INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations	Restes à réaliser	Vote pour	Vote contre	Abstentions
Dépenses non individualisées						
001	Déficit antérieur reporté	6 947 135,82		24 (IDC)		8 (APH, EAPH + Mme C. S-Catta)
020	Dépenses imprévues					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Emprunts et dettes assimilés	2 146 059,41	2 000 000,00	id		id
19	Chapitre récupération	8 277,66		id		id
20	Immobilisations incorporelles	93 820,59	59 079,24	id		id
21	Immobilisations corporelles	1 284 926,20	411 733,66	id		id
23	Immobilisations en cours	2 342 507,62	415 262,07	id		id
	<i>Total dépenses non individualisées :</i>	<i>12 822 727,30</i>	<i>2 886 074,97</i>	id		id

Chapitre	Libellé	Réalisations	Restes à réaliser	Vote pour	Vote contre	Abstentions
Dépenses individualisées en Opérations						
012	Ecole Kergomard	4 528,38	38 244,55	24 (IDC)		8 (APH, EAPH + Mme C. S-Catta)
015	Ecole Julliard	116 270,62	317 534,75	id		id
016	Ecole Waterlot	12 101,13	28 949,18	id		id
017	Ecoles Toussaint-Guesde	1 051,48	46 625,54	id		id
020	Cuisine centrale	617 769,68	10 137,82	id		id
030	Mini-crèche rue Molière		9 657,70	id		id
031	Mini-crèche rue Carnot	428 567,11	24 151,41	id		id
040	Extension gymnase Guimier	4 143,48	91 132,10	id		id
041	Gymnase Ostermeyer		8 693,43	id		id
050	Théâtre Cassin	32 088,15	52 680,07	id		id
051	Pole Jeunesse	20 947,85	304 295,63	id		id
052	Graineterie	44 144,11	126 388,81	id		id
053	Bibliothèque	5 435,46		id		id
060	Hotel de ville	343 406,08		id		id
070	Circulation douce		75 000,00	id		id
071	Aménagement RD 308		690 732,84	id		id
072	Enfouissement réseaux	607 996,17	392 412,77	id		id
	<i>Total dépenses en Opérations :</i>	<i>2 238 449,70</i>	<i>2 216 636,60</i>	id		id
	Total Dépenses Investissement =	15 061 177,00	5 102 711,57	id		id

b) FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations	Restes à réaliser	Vote pour	Vote contre	Abstentions
011	charges à caractère général	9 039 062,77		24 (IDC)		8 (APH, EAPH + Mme C. S-Catta)
012	Charges de personnel	17 493 937,16		id		id
65	Autres charges de gestion courante	2 698 600,35		id		id
6574	Crédits de subventions	463 329,62		id		id
014	Atténuation de produits	199 372,05		id		id
66	Charges financières	696 739,66		id		id
67	Charges exceptionnelles	378 033,88		id		id
68	Dotations aux amortissements	686 449,71		id		id
022	Dépenses imprévues					
023	Virement à la section d' Investiss.					
	Total dépenses fonctionnement =	31 655 525,20		id		id
002	Excédent antérieur reporté	2 354 322,49		24 (IDC)		8 (APH, EAPH + Mme C. S-Catta)
70	Produits des services	3 209 566,13		id		id
73	Impôts et taxes	17 932 689,59		id		id
74	Dotations, subventions et particip.	12 704 041,62		id		id
75	Autres produits de gestion courante	785 267,65		id		id
013	Atténuation de charges	183 637,00		id		id
66	Charges financières	133 369,85		id		id
77	Produits exceptionnels	215 556,19		id		id
79	Transferts de charges	583,65		id		id
	Total recettes fonctionnement =	37 519 034,17		id		id

II/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisations	Restes à réaliser	Vote pour	Vote contre	Abstentions
16	Emprunts et dettes assimilés					
20	Immobilisations incorporelles	837,20		32		
23	Immobilisations en cours	820 176,07	93 091,61	id		
	total dépenses d' Investissement	821 013,27	93 091,61	id		
001	Excédent ou déficit reporté	1 000 534,40		32		
10	dotations, fonds divers et réserves	39 243,00		id		
13	Subventions d' investissement reçues	112 918,41	300 000,00	id		
16	Emprunts et dettes assimilés					
28	Amortissement des immobilisations	259 151,08		id		
	Total recettes d' investissement	1 411 846,89	300 000,00	id		
011	Charges à caractère général	79 513,33		32		
65	Autres charges de gestion courante			id		
66	Charges financières			id		
67	Charges exceptionnelles			id		
68	Dotation aux amortissements	259 151,08		id		
	total dépenses d' exploitation	338 664,41		id		
002	Excédent ou déficit reporté	8 968,65		32		
70	Ventes de produits prestations service	259 146,14		id		
74	Dotations, subventions, participations	93 648,00		id		
77	Produits exceptionnels	0,01		id		
	total recettes d' exploitation	361 762,80		id		